

d'un certain montant sur vos taux hypothécaires.» On n'a qu'à se rappeler, monsieur le Président, il y a plusieurs années que vous pouviez emprunter pour 25 ou 30 ans à 6 p. 100. Quelle sécurité que ces propriétaires, que l'on connaît encore aujourd'hui en nombres réduits vous me direz, mais quelle sécurité c'était. Évidemment la situation économique n'était peut-être pas la même, les taux d'intérêt n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, et il y a eu beaucoup de modifications et de fluctuations dans notre système économique. Mais quelle sécurité avait-ils ces propriétaires qui peuvent avoir été nos parents ou des amis que l'on connaissait et qui se sont bâtis des maisons en 1965, en 1968 et qui pouvaient emprunter pour une si longue période?

Eh bien, à ce moment-là, les gens comme tels aujourd'hui, ayant cette protection, ne pourront que dire: Eh bien on va la construire notre maison! Ce faisant, monsieur le Président, le domaine de la construction étant un domaine générateur d'emplois extraordinaire, cela le gouvernement canadien l'a reconnu dans son budget de juin 1982, il l'a reconnu dans son budget d'avril 1983 et il le reconnaît aujourd'hui dans son budget que nous avons présenté la semaine dernière: c'est un secteur créateur d'emplois. Et à ce moment-là, par la protection qu'on accorde aux propriétaires, cela permet justement de faire un enchaînement tout à fait extraordinaire... C'est-à-dire que vous avez le contracteur qui lui obtiendra un contrat et qui engagera évidemment des gens pour faire la construction et c'est peut-être une énumération qu'on peut faire de façon simpliste, mais qui est quand même réelle. Mais, cette roue à enchaîner, c'est-à-dire que le contracteur engage au lieu, s'il n'y a pas de contrat, d'engager cinq, dix, quinze ou vingt hommes. Tandis que lorsqu'il achète des matériaux de construction, s'il y a croissance dans les matériaux de construction il y aura une augmentation à ce moment-là des gens qui travaillent pour les détaillants de matériaux de construction. Il y a tout ce secteur qui tourne autour de la construction elle-même, des gens pour faire le «solage», vous avez différents corps de métiers qui sont très importants, et l'on sait à ce moment-là que dans ce secteur, si l'on parle particulièrement pour le Québec, vous devez posséder des cartes de compétence. Or beaucoup de gens sont en disponibilité et prêts à travailler, n'attendent que cette situation-là!

Alors, quand on voit dans ce document quels seront les principaux avantages, permettez-moi, monsieur le Président, d'énumérer très brièvement: On dit d'abord, une protection et une sécurité contre les hausses extraordinaires des taux hypothécaires. Deuxièmement, un renforcement des droits des emprunteurs. Troisièmement un plus vaste choix des mécanismes hypothécaires. Quatrièmement, un marché hypothécaire plus souple. Cinquièmement, une stabilité assurée des coûts hypothécaires. Sixièmement, une diminution des risques encourus en contractant l'hypothèque.

Ce qui est aussi important, c'est que nous n'avons pas limité cela à une catégorie de construction. Nous avons voulu couvrir l'ensemble de la construction domiciliaire pour permettre, justement, à un plus grand nombre de Canadiens d'en profiter. Par voie de conséquence, cela permet à un plus grand nombre de gens qui travaillent dans ce secteur très important de la construction de pouvoir œuvrer dans leur domaine et faire en sorte d'accomplir leur travail et de bénéficier des avantages économiques d'une situation salariale quand même assez importante. On sait que dans le domaine de la construction les

salaires sont quand même assez intéressants et que les gens peuvent y trouver leur compte.

A quel groupe de personnes cette protection s'applique-t-elle? On dit que cela peut s'appliquer à la résidence principale, y compris les maisons unifamiliales et semi-détachées, les logements en copropriété, les maisons mobiles et la partie d'un duplex ou d'un immeuble d'appartements occupé par le propriétaire.

Monsieur le Président, nous avons voulu ainsi, je pense, couvrir l'ensemble de la situation au niveau de la construction; et je pense que cette brochette de possibilités est tout à fait extraordinaire pour des gens qui disaient: «Moi, je ne peux pas me construire une maison peut-être de 45,000 dollars ou de 50,000 dollars; mais je voudrais avoir une maison mobile, je suis un jeune qui commence dans le domaine du travail, je me permets de peut-être avoir un emploi qui est rémunérateur pour l'année d'expérience que j'ai, mais je n'ai pas les possibilités au niveau d'emprunt pour me bâtir une maison de cet ordre.» Bon nombre de Canadiens étaient dans cette situation; bon nombre de Canadiens avaient cette possibilité de dire: «Eh bien, moi, je préférerais peut-être m'acheter un duplex ou une partie de duplex, ou je préférerais avoir une maison mobile.» Il y a beaucoup de maisons mobiles, monsieur le Président, qui sont faites dans la Beauce et ce sont des compagnies très importantes. Ils sont prospères et y trouveront leur compte, comme dans la circonscription de Bellechasse également! Dans Bellechasse, on fabrique beaucoup d'appareils électriques, ménagers. On a eu beaucoup de programmes qui ont permis de racheter des entreprises dans le domaine des appareils ménagers et qui vont être capables d'évoluer. Et à ce moment-là, ces entreprises-là, au niveau des différentes circonscriptions, vont bénéficier des retombées. J'aimerais parler peut-être des maisons de Schefferville; mais il y a peut-être un problème un peu particulier. Comme dit mon collègue, le fédéral les paye pour les déménager et pour permettre à d'autres propriétaires, à ce moment-là, de les utiliser.

En fait, monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est qu'on couvre l'ensemble des possibilités de la construction. On couvre donc pour le gagne-petit. Monsieur le Président, vous allez me dire qu'au niveau des maisons mobiles, il y a des maisons mobiles qui peuvent valoir de façon très... d'une construction très sophistiquée, des prix très élevés. Qu'à cela ne tienne, monsieur le Président! Si effectivement les gens ont besoin ou veulent ce genre de catégorie de maisons, c'est une catégorie de maisons qui sont faites en atelier et qui sont d'une solidité et d'une valeur vraiment adéquates, on peut en avoir pour toutes sortes de prix, suivant les dimensions. Alors, à ce moment-là, c'est vraiment des gagne-petit qui peuvent en bénéficier et qui peuvent à ce moment-là les acheter et qui peuvent, en conséquence, profiter de cette garantie d'hypothèque, laquelle ne s'applique pas uniquement aux nouvelles maisons. Et c'est pour cela que je pense qu'on aide vraiment les propriétaires, on aide les gens qui pourraient avoir des difficultés et qui ne pourraient pas répondre aux augmentations. Cela s'applique à tout le monde. Cela s'applique au fait que ce soit les premières hypothèques auxquelles on sera admissible. Et les deuxièmes hypothèques... Évidemment les hypothèques de rang inférieur, et les hypothèques dites de vendeur ne seront pas admissibles, sauf que pour une personne qui renouvelle son